

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### Décision du 28 janvier 2020 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier de Chaumont

NOR : SSAH2030032S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2019-1664 du 4 novembre 2019 du directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Chaumont à compter du 8 novembre 2019 ;

Vu la décision du 7 novembre 2019 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Chaumont,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions d'administrateur provisoire de M. Frédéric LECENNE, directeur d'hôpital, à compter du 20 janvier 2020.

#### Article 2

M. Jean-Michel PEAN, directeur d'hôpital, assure l'administration provisoire du centre hospitalier de Chaumont à compter du 20 janvier 2020 et jusqu'au 7 novembre 2020.

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée au présent article, les attributions de directeur de l'établissement seront assurées par M. Jean-Michel PEAN.

#### Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, à l'administrateur provisoire désigné, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
KATIA JULIENNE